



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 84434

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de l'enseignement de la langue polonaise comme option dérogatoire à l'affectation en classe de seconde. Cette profonde remise en cause du polonais suscite de nombreuses inquiétudes, notamment dans le Pas-de-Calais, dont la situation est à cet égard particulière. La langue polonaise constitue en effet dans la région un vecteur culturel d'unité et d'ouverture au monde. Cette décision est par ailleurs en contradiction avec le partenariat établi, depuis 2008, entre la France et la Pologne. Elle met en péril toute une offre de formation, du lycée à l'université, au détriment de l'épanouissement culturel et linguistique des jeunes du Pas-de-Calais. Le polonais doit être un réel outil pédagogique de découverte des talents et de promotion de la diversité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84434

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8026

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)